

DECLARATION DE NON CONDAMNATION

SOUSCRITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 17 DE L'ARRETE DU 9 FEVRIER 1988 RELATIF AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

.....
.....

Je soussigné (e),

Né(e) le : à :

de (nom du père) :

et de (nom de la mère) :

Déclare sur l'honneur, n'avoir été l'objet d'aucune condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à m'interdire de gérer, d'administrer ou de diriger une personne morale, ou d'exercer une activité commerciale.

Fait à

Le

Signature :

Rappel de l'ordonnance N° 58-1352 du 27 Décembre 1958 réprimant certaines infractions en matière de Registre du Commerce et des Sociétés (J.O. du 29 Décembre 1958) :

Art 2 – Quiconque donne, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes en vue d'une immatriculation, d'une radiation ou d'une mention complémentaire ou rectificative au Registre du Commerce et des Sociétés est puni d'une amende de 4 500 € et d'un emprisonnement de 6 mois ou de l'une de ces deux peines seulement.